



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS
N°9
28 février 2012

115 Conseil de l'ordre

- 40^e Conférence des présidents et des bâtonniers européens
- Futur Palais de justice
- Réception au Conseil constitutionnel
- Conférence de presse « Femmes et Justice »
- Réception du bâtonnier de Beyrouth
- Mise en place d'une assurance « santé entreprise » par le Conseil supérieur de l'Ordre des Experts comptables
- Encadrement des stages en cabinets
- RPVA
- Projet de décret relatif aux conditions d'accès particulières de la profession d'avocat

117 Conseil de discipline

119 Informations

120 Du côté de la rue de Londres

121 International

122 Europe

125 Veille professionnelle de la semaine

127 Commissions Ouvertes

128 Agenda

128 Vie du Palais

129 Carnet

Le Bulletin

RPVA, la clé du succès!

En avril 2011, nous lançons un «RPVA : L'essayer c'est l'adopter ! ».

Nous avons raison. C'est fait.

Il est adopté par une majorité d'entre nous, désormais connectés avec toutes les chambres civiles du TGI de Paris.

Dématérialisation ne veut pas dire démoralisation.

Ce système qui pouvait paraître inaccessible et aride à certains, se révèle un véritable outil de travail et de liberté.

Une liberté et une facilité dans les relations entre les confrères et, entre les avocats et les tribunaux.

Finis la signification des écritures papiers, les timbres et la remise aux huissiers audienciers, formalités bientôt obsolètes.

Jugez plutôt : si le 25 mars 2011, 7 147 avocats étaient sur e-barreau. Au 6 février 2012, 10 589 avocats y sont inscrits !

Plus de 10 000 clés distribuées, près de 4000 formations dispensées, plus de 1 200 déclarations d'appel électronique...

Rappelons que cette clé a vocation à concerner tous les avocats du barreau de Paris, quelque soit leur domaine d'activité, tant en conseil qu'en contentieux.

Ce résultat très satisfaisant est le fruit du travail de toute une commission présidée par Emmanuelle Hoffman, Membre du Conseil de l'Ordre, en lien avec la direction informatique de l'Ordre pilotée par Thierry Berte.

Depuis plus d'un an, la commission créée sous notre dauphinat et notre vice-dauphinat, a travaillé sans relâche pour la mise en place de l'organisation des différentes procédures en termes d'information et de formations des avocats.

ÉDITORIAL



Christiane Féral-Schuhl
Bâtonnier de l'Ordre

Yvon Martinet
Vice-bâtonnier de l'Ordre